



VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
...ma vie, ma ville !

PROCÈS VERBAL – 15 JUILLET 2008

CONSEIL MUNICIPAL

Le 16 juillet 2008

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil municipal situé au 50, rue Saint-Joseph, le 15 juillet 2008 à dix-neuf heures quarante-cinq (19h45), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Grant MacKenzie, Jean- Léo Legault, Robert Lamarre, et Sylvain Marinier, mesdames les conseillères Kathleen S. Labelle et Nicole Meloche, sous la présidence de son honneur le maire Laurent Paquette.

Étaient également présents: monsieur Denis Savard, directeur général et monsieur Benoit Fugère, greffier.

Ouverture de la séance

Le maire Laurent Paquette procède à l'ouverture de la séance

Mot de bienvenue

Le maire, Laurent Paquette, souhaite la bienvenue aux citoyens dans l'assistance.

2008-07-390

Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2008-07-391

Approbation des procès-verbaux de la séance régulière du 17 juin et de la séance spéciale du 8 juillet 2008

ATTENDU QUE

le greffier a remis une copie de ces procès-verbaux, au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les procès-verbaux de la séance régulière du 17 juin et de la séance spéciale du 8 juillet 2008.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

ADMINISTRATION

2008-07-392

Air-Écolo inc. – Subvention – Annulation de la résolution numéro 2008-05-240

ATTENDU QUE

le conseil, a apporté son appui à l'organisme « Air-Écolo inc. », qui est un organisme d'économie sociale qui avait prévu un projet de récupération de meubles et vêtements pour les remettre en état et les revendre, créant ainsi de l'emploi ;

ATTENDU QUE

ce projet n'a pu être concrétisé;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts annule la subvention accordée au montant de 436 \$ à l'organisme « Air-Écolo inc. » pour subvenir aux besoins d'opération.

QUE le trésorier soit autorisé à annuler cette dépense, imputée au poste budgétaire selon le bon de commande DG*361.

ADOPTÉE

2008-07-393

Poursuite judiciaire – Buanderie Éco-L'eau – Règlement hors-cour – Modification de la résolution numéro 2008-05-237

ATTENDU QUE

la Ville a fait l'objet d'une poursuite judiciaire de la part de la compagnie « Buanderie Éco-L'eau inc. » en date du 14 juin 2005;

ATTENDU QUE

les assureurs de la municipalité ont pris charge de ce dossier et recommandé une entente hors cour, acceptée par le conseil, lors de la séance régulière du 20 mai;

ATTENDU QUE

le contenu de l'entente qui a été accepté par le conseil au mois de juin 2008 a été modifié depuis et qu'il y a lieu d'accepter ces changements ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, dans le règlement hors cour de quittance, intervenu dans le dossier de poursuite suivant :

Cour Supérieure (chambre civile), # 700-17-002743-051

Buanderie Éco-L'eau inc.

- c.-

autorise le greffier à signer l'entente modifiée, telle que présentée, en date du 20 juin 2008.

ADOPTÉE

2008-07-394

Protocole d'entente no 15-0677 - Ministère des Transports du Québec - Gestion des ponts sur le réseau routier municipal

ATTENDU QU'

en vertu du troisième alinéa de l'article 2 de la *Loi sur la voirie*, le gouvernement peut reconnaître à certains ponts, un caractère stratégique afin que la gestion de ces ponts relève du Ministre des Transports ;

ATTENDU QUE

le Ministre des Transports assume la responsabilité des éléments structuraux et des dispositifs de retenue des ponts énumérés à l'annexe du décret 1176-2007 du 19 décembre 2007 et que les municipalités continuent à entretenir la chaussée, les trottoirs, le drainage et l'éclairage des ces ponts ;

ATTENDU QU'

il y a lieu, notamment pour des motifs de sécurité routière, de préciser les responsabilités des parties;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- accepte le protocole d'entente, tel que substantiellement présenté, à intervenir avec le ministère des Transports du Québec, ayant pour objet d'établir les responsabilités relevant du Ministre et de la Ville, concernant les ponts situés sur le réseau routier municipal;
- autorise le maire et le greffier à signer les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2008-07-395

Entente de bassin versant avec la firme Abrinord

ATTENDU QUE

la ville désire participer aux divers projets inscrits au « Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière du Nord » ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le maire et le greffier à signer les protocoles d'entente à intervenir entre la ville de Sainte-Agathe-des-Monts et l'agence de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord) concernant les projets suivants :

Entente de bassin versant numéro 36 « Création d'un centre de lavage de bateaux afin d'éviter l'introduction d'espèces exotiques ou envahissantes et éviter leur propagation d'un lac à un autre »

Entente de bassin versant numéro 39 « Mise en place d'une mesure

compensatoire environnementale pour l'artificialisation des milieux humides »

Entente de bassin versant numéro 40 « Projet de sensibilisation et de démonstration sur la revégétalisation des rives »

QUE le conseil municipal autorise le greffier à signer chacune de ces ententes.

ADOPTÉE

TRÉSORERIE

2008-07-396 Comptes payés – juin 2008

Il est proposé par Robert Lamarre, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les comptes déjà payés du mois de juin 2008, au montant de 1 766 183,53 \$.

ADOPTÉE

2008-07-397 Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits – Fonds administration

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du certificat du trésorier numéro CT-2008-6 – Disponibilité de crédits – Fonds administration.

ADOPTÉE

2008-07-398 Dépôt du rapport budgétaire

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du rapport budgétaire du mois de juillet 2008.

ADOPTÉE

2008-07-399 Acquisition de matériel informatique - Ordinateurs de type PC – Fonds de roulement

ATTENDU QUE

le programme triennal d'immobilisations 2008-2009-2010, prévoit l'acquisition de matériel informatique ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément au programme triennal d'immobilisation 2008-2009-2010 :

- entérine la dépense pour l'acquisition de huit (8) ordinateurs de type PC ;
- autorise l'utilisation du fonds de roulement, pour un montant de 5 799,36 \$ taxes nettes, qui sera remboursé sur deux (2) ans, à compter de 2009 et qui sera imputé au poste budgétaire numéro 1-41-000-60-726.

ADOPTÉE

2008-07-400

Contrôle des barrières automatisées de l'usine de traitement des eaux - Fonds de roulement – Modification de la résolution numéro 2008-04-186

ATTENDU QUE

le conseil a entériné des travaux pour le contrôle des barrières automatisées dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2008-2009-2010, lors de la séance du mois d'avril 2008 ;

ATTENDU QUE

des coûts excédentaires ont été nécessaires ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- modifie la résolution numéro 2008-04-186, afin d'ajouter une dépense additionnelle pour des travaux de contrôle des barrières automatisées situées sur le site de l'usine de traitement des eaux usées ;
- et
- autorise l'utilisation du fonds de roulement, pour un montant additionnel de 1 408,00 \$ taxes en sus, qui sera remboursé sur 5 ans, à compter de 2009 et qui sera imputé au poste budgétaire numéro 1-44-000-40-727.

ADOPTÉE

2008-07-401

Appropriation de surplus affectés pour les causes juridiques antérieures au regroupement – Secteur Nord

ATTENDU QUE

le décret de regroupement n° 110-2002 stipule que les poursuites judiciaires antérieures au regroupement sont à la charge de l'ensemble des immeubles imposables de l'ancienne municipalité ;

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a dû déboursé des sommes pour des causes juridiques antérieures au regroupement et qui touchaient l'ancien territoire de Sainte-Agathe Nord ;

ATTENDU QU'

il y a un surplus réservé non utilisé pour le secteur Nord ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le trésorier à affecter le montant restant de la réserve soit 3 002,31 \$, pour le paiement des honoraires professionnels des causes dont l'origine est antérieure au regroupement de 2002.

ADOPTÉE

2008-07-402

Appropriation de surplus - Gestion documentaire – Archivage des plans

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a entamé un processus de gestion documentaire pour se conformer à la *loi sur les archives*, à la *loi d'accès à l'information dans le secteur public et para-public*, ainsi qu'à la *loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information* ;

ATTENDU QUE

la Ville désire poursuivre ses travaux relatifs à l'organisation de ses archives, soit de procéder à l'inventaire des plans des Services techniques, les regrouper par thématique, les codifier, et les classer ;

ATTENDU QUE

la Ville dispose d'un surplus non utilisé, lequel pourrait être affecté à la gestion documentaire ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approprie un montant maximum de 10 000 \$, à même le surplus libre, pour l'affecter au paiement des honoraires professionnels de « A. Lapierre Gestion Documentaire Inc. », concernant l'archivage des plans des Services techniques, selon son offre de service, telle que substantiellement présentée, en date du 16 juin 2008.

QUE ce montant soit transféré au poste de grand-livre Service du Service du greffe numéro 02-140-00-418.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, pour un montant maximal de 10 000\$ qui sera imputée au poste budgétaire numéro 02-140-00-418.

ADOPTÉE

2008-07-403

Évaluation structurale du chalet du parc Guy-Piché - Fonds de parc du secteur Nord

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire faire évaluer la structure du chalet situé dans le parc Guy-Piché ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, mandate le bureau d'ingénieurs-conseils « Gilles Taché et associés Inc. » pour exécuter l'évaluation structurale du chalet situé dans le parc Guy Piché ;

QUE cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de parc du secteur Nord, pour un montant de 1 597,50\$ taxes en sus ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 47-000-14-721.

ADOPTÉE

Financement émission d'emprunt par billets– Concordance des termes de remboursement**ATTENDU QUE**

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts se propose d'emprunter par billets un montant total de 1 100 000 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

RÈGLEMENT NUMÉRO	DESCRIPTION	MONTANT
2007-AGEM-015	Camion d'incendie	100 000 \$
2007-EM-139	Équipements divers – Travaux publics	500 000 \$
2007-EM-141	Fonds de roulement	500 000 \$
	total	1 100 000 \$

ATTENDU QUE

il serait avantageux pour la Ville de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations ;

ATTENDU QUE

à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis.

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit,

QUE les billets seront signés par le maire et le trésorier,

QUE les billets seront datés du 22 juillet 2008,

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

MONTANT	DATE
118 300 \$	22 juillet 2009
124 200 \$	22 juillet 2010
130 400 \$	22 juillet 2011
137 000 \$	22 juillet 2012
143 700 \$	22 juillet 2013
446 400 \$ (à renouveler)	22 juillet 2013

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans à compter du 22 juillet 2008, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme de prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros : 2007-AGEM-015 et 2007-EM-139. Chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE

Refinancement émission d'emprunt – Octroi de soumission

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'offre qui lui est faite de « Financière Banque Nationale inc. » pour son emprunt de 1 100 000 \$ par billets en vertu des règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO	DESCRIPTION	MONTANT
2007-AGEM-015	Camion incendie	100 000 \$
2007-EM-139	Équipements divers – Travaux publics	500 000 \$
2007-EM-141	Fonds de roulement	500 000 \$
total		1 100 000 \$

au prix de 4,7909 % échéant en série de 5 ans comme suit :

Montant	Pourcentage	Date
118 300 \$	3,50 %	22 juillet 2009
124 200 \$	3,70 %	22 juillet 2010
130 400 \$	4,10 %	22 juillet 2011
137 000 \$	4,25 %	22 juillet 2012
590 100 \$	4,50 %	22 juillet 2013

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

2008-07-406

Appropriation du surplus

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approprie 50 000,00 \$ à même le surplus libre pour l'affecter à divers projets non prévus au budget d'opération ;

QUE ce montant soit transféré au poste de grand-livre des contingences administratives du conseil (02-110-00-997).

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2008-07-407

Règlement numéro 2008-12-2 modifiant le règlement numéro 2002-12 et ses amendements, décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de tout réseau public et/ ou privé approvisionnés par l'aqueduc municipal

ATTENDU QU'

il y a lieu d'apporter des modifications à la réglementation concernant l'utilisation de l'eau provenant de tout réseau public et/ ou privé approvisionné par l'aqueduc municipal sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU QU'

un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière du conseil municipal du 17 juin 2008 et que dispense de lecture a été faite ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

Procès verbal de la séance régulière du 15 juillet 2008
Page 8 sur 33

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2008-12-2 modifiant le règlement numéro 2002-12 et ses amendements, décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de tout réseau public et / ou privé approvisionnés par l'aqueduc municipal.

ADOPTÉE

2008-07-408

Adoption du règlement numéro 2008-U23-35 le règlement de zonage numéro 2002-U23 (secteur Centre et Sud) – assouplissements

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements afin d'assouplir certaines dispositions applicables à l'ensemble du territoire des secteurs Centre et Sud ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE

le projet de règlement numéro 2008-U23-35 a été adopté lors de la séance régulière du 17 juin 2008 ;

ATTENDU QU'

une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2008-U23-35 s'est tenue à 19 h 00 le 8 juillet 2008, à la salle publique du conseil et que les personnes présentes ont été entendues ;

ATTENDU QU'

avis de motion est donné lors de la séance spéciale du 8 juillet 2008 ;

ATTENDU QUE

tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement avec l'avis de motion du 8 juillet 2008, l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE

le règlement numéro 2008-U23-35 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire ;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres du conseil:

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2008-U23-35 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements.

ADOPTÉE

2008-07-409

Adoption du règlement numéro 2008-U24-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-U24 (secteurs Centre et Sud) – compensation pour fin de parc

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de lotissement numéro 2002-U24 et ses amendements afin d'ajuster les exigences relatives aux contributions pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels applicables à l'ensemble du territoire des secteurs Centre et Sud ;

ATTENDU QUE
les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE
le projet de règlement numéro 2008-U24-1 a été adopté lors de la séance régulière du 17 juin 2008 ;

ATTENDU QU'
une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2008-U24-1 s'est tenue à 19 h 00 le 8 juillet 2008, à la salle publique du conseil et que les personnes présentes ont été entendues ;

ATTENDU QU'
avis de motion est donné lors de la séance spéciale du 8 juillet 2008 ;

ATTENDU QUE
tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement avec l'avis de motion du 8 juillet 2008, l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE
le règlement numéro 2008-U24-1 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire ;

Il est proposé Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres du conseil:

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2008-U24-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-U24 et ses amendements.

ADOPTÉE

2008-07-410

Adoption du règlement numéro 2008-90-11-8 modifiant le règlement de régie interne et relatif à l'article 116 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme numéro 90-11 (secteur Nord) – terminologie

ATTENDU QUE
le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts doit modifier le règlement de régie interne et relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin d'ajuster la terminologie à celle de la réglementation d'urbanisme applicable dans les secteurs Centre et Sud ;

ATTENDU QUE
le conseil municipal doit modifier le règlement de régie interne et relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de prévoir que certains travaux peuvent faire l'objet d'un certificat d'autorisation plutôt que d'un permis de construction ;

ATTENDU QUE
les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE
le projet de règlement numéro 2008-90-11-8 a été adopté lors de la séance régulière du 17 juin 2008 ;

ATTENDU QU'
une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2008-90-11-8 s'est tenue à 19 h 15 le 8 juillet 2008, à la salle publique du conseil et que les personnes présentes ont été entendues ;

ATTENDU QU'
avis de motion est donné lors de la séance spéciale du 8 juillet 2008 ;

ATTENDU QUE
tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement avec l'avis de motion du 8 juillet 2008, l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE
le règlement numéro 2008-90-11-8 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire ;

ATTENDU QUE
le règlement numéro 2008-90-11-8 contient au moins une modification par rapport au projet de règlement numéro 2008-90-11-8 adopté ;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres du conseil:

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2008-90-11-8 modifiant le règlement de régie interne et relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme numéro 90-11 et ses amendements.

ADOPTÉE

2008-07-411

Adoption du règlement numéro 2008-90-12-8 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 (secteur Nord) – assouplissements

ATTENDU QUE
le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements afin d'assouplir certaines dispositions applicables à l'ensemble du territoire du secteur Nord ;

ATTENDU QUE
les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE
le projet de règlement numéro 2008-90-12-8 a été adopté lors de la séance régulière du 17 juin 2008 ;

ATTENDU QU'
une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2008-90-12-8 s'est tenue à 19 h 15 le 8 juillet 2008, à la salle publique du conseil et que les personnes présentes ont été entendues ;

ATTENDU QU'
avis de motion est donné lors de la séance spéciale du 8 juillet 2008 ;

ATTENDU QUE
tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement avec l'avis de motion du 8 juillet 2008, l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE
le règlement numéro 2008-90-12-8 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire ;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des membres du conseil:

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2008-90-12-8 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements.

ADOPTÉE

2008-07-412

Adoption du règlement numéro 2008-90-13-4 modifiant le règlement de lotissement numéro 90-13 (secteur Nord) – compensation pour fin de parc

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de lotissement numéro 90-13 et ses amendements afin d'ajuster les exigences relatives aux contributions pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels applicables à l'ensemble du territoire du secteur Nord ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE

le projet de règlement numéro 2008-90-13-4 a été adopté lors de la séance régulière du 17 juin 2008 ;

ATTENDU QU'

une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2008-90-13-4 s'est tenue à 19 h 15 le 8 juillet 2008, à la salle publique du conseil et que les personnes présentes ont été entendues ;

ATTENDU QU'

avis de motion est donné lors de la séance spéciale du 8 juillet 2008 ;

ATTENDU QUE

tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement avec l'avis de motion du 8 juillet 2008, l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE

le règlement numéro 2008-90-13-4 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire ;

Il est proposé Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres du conseil:

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2008-90-13-4 modifiant le règlement de lotissement numéro 90-13 et ses amendements.

ADOPTÉE

2008-07-413

Adoption du projet de règlement numéro 2008-U23-36 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 (secteur Centre et Sud) - affichage

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements afin d'ajuster certaines dispositions applicables à l'affichage ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2007-U23-36 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements.

ADOPTÉE

2008-07-414

Adoption du projet de règlement numéro 2008-U23-37 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 (secteur Centre et Sud) – Zone Cm-228

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 et leurs amendements afin d'autoriser les projets intégrés d'habitation pour des immeubles multifamiliaux d'au plus 9 logements dans la zone Cm-228 ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2008-U23-37 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 et leurs amendements.

ADOPTÉE

2008-07-415

Adoption du projet de règlement numéro 2008-U23-38 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 (secteur Centre et Sud) – In-816

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 et leurs amendements afin d'autoriser l'entreposage extérieur des produits d'une entreprise manufacturière (i4) sur un terrain vacant dans la zone In-816 ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2008-U23-38 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 et leurs amendements.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

2008-07-416

Acceptation de la démission d'un contremaître aux travaux publics

ATTENDU QUE

Monsieur Jean-Yves Nadon, contremaître aux travaux publics a présenté sa démission ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la démission, effective le 2 août 2008, de M. Jean-Yves Nadon, contremaître aux travaux publics.

QUE le conseil municipal remercie M. Jean-Yves Nadon, pour son dévouement et les services qu'il a rendus à l'organisation.

ADOPTÉE

SERVICES TECHNIQUES

2008-07-417

Décompte progressif n° 4-final – Fourniture et installation de sept groupes électrogènes

ATTENDU

le contrat adjugé pour la fourniture et l'installation de 7 groupes électrogènes par la résolution 2007-12-672;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des Services techniques, accepte le paiement numéro 4 et final, à "Les Entreprises G.B.L. Électrique Inc." pour les travaux effectués en date du 20 juin 2008.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, au montant de 159 500 \$ taxes en sus, qui sera imputée au poste budgétaire 1-44-000-02-700 (*via une contribution du programme de transfert de la taxe sur l'essence*), selon le bon de commande TP*7193.

ADOPTÉE

Point reporté

Gestion des barrages publics non essentiels à la mission de l'état – Maintien des barrages sur le territoire de Sainte-Agathe-des-Monts

Ce point est reporté

2008-07-418

Adjudication appel d'offres TP-2008-026 – Travaux de démolition de l'ancien garage à l'intersection Saint-Vincent et Saint-Henri

ATTENDU QUE

la Ville a reçu 2 soumissions en réponse à son appel d'offres TP-2008-026 pour des travaux de démolition de l'ancien garage à l'intersection des rues Saint-Vincent et Saint-Henri;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des services techniques :

- décrète les travaux de démolition de l'ancien garage à l'intersection des rues Saint-Vincent et Saint-Henri
- accorde un contrat à « Construction Raynald Tisseur Inc », pour les travaux de démolition de l'ancien garage à l'intersection Saint-Vincent et Saint-Henri conformément à l'appel d'offres TP-2008-026;
- autorise le trésorier à effectuer cette dépense, au montant de 21 175,00\$, taxes en sus, qui sera imputé au poste budgétaire 02-310-00-459, en vertu du bon de commande TP*7830.

ADOPTÉE

2008-07-419

Paiement du décompte progressif no 1 et final pour la réfection d'entrée de service rue Saint-Venant

ATTENDU

le contrat adjudgé pour des travaux de réfection d'entrées de service sur la rue Saint-Venant suite à l'appel d'offres TP-2008-007;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des Services techniques :

- accepte le décompte progressif no 1 et final, en date du 12 juin 2008 ;
- accepte le paiement à l'entreprise « Équipe Saint-Onge inc » la somme de 122 595,02 \$, taxes en sus ;
- autorise le trésorier à effectuer cette dépense, qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande TP*7495.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

2008-07-420

Proclamation des journées de la culture

ATTENDU QUE

la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE

la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE

la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE

la Ville a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE

le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts et aux lieux culturels ;

ATTENDU QUE

l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec proclame « Journées de la culture », le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année, dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE

2008-07-421

Service des loisirs - Embauche du personnel saisonnier

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a adopté une résolution déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre et prévoit dans un tel cas que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du conseil municipal qui suit leur embauche ;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément à la résolution numéro 2008-03-092, entérine l'embauche des employés saisonniers dont les noms et postes attribués apparaissent à l'annexe A ci-dessous, pour la saison du printemps et de l'été 2008, pour le Service des loisirs.

Annexe A

Nom	Prénom	Poste
Gamelin	Simon Pierre	Moniteur
Tremblay	David	Moniteur

ADOPTÉE

2008-07-422

Projet Forum jeunesse

ATTENDU QUE

le service de la culture a reçu comme objectif du conseil municipal de développer des projets jeunesse ;

ATTENDU QU'

un comité a été formé pour mener une consultation auprès des jeunes afin de développer pour eux et avec eux des projets qui rencontrent leurs intérêts ;

ATTENDU QUE

cette consultation doit avoir lieu à la mi-novembre 2008 ;

Procès verbal de la séance régulière du 15 juillet 2008
Page 16 sur 33

ATTENDU QUE

plusieurs partenaires participent au projet dont la Polyvalente des Monts, le Carrefour jeunesse emploi, la municipalité de Val-David et que d'autres municipalités devraient confirmer leur participation sous peu ;

ATTENDU QU'

une offre de services a été déposée par une équipe d'animateurs professionnels pour animer le forum et soutenir le comité organisateur tout au long du processus ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'offre de services de « Samuel Brien et Lori Palano », telle que substantiellement présentée.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, au montant de 7 390.50\$, taxes en sus, qui sera imputée au poste budgétaire numéro 02 702 22 459, selon le bon de commande numéro SC*292.

ADOPTÉE

2008-07-423

École de voile – Activité 2008 – Fermeture d'une portion de la rue Saint-Venant

ATTENDU QUE

l'École de voile de Sainte-Agathe-des-Monts organise l'activité de la course de voile « Classique Franke-Volvo » sur le site de l'école, située dans la baie Major du Lac des Sables, aux abords de la rue Saint-Venant ;

ATTENDU QUE

pour faciliter l'accès au site, le conseil autorise le stationnement sur la rue Saint-Venant pour la durée de cette activité ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entérine l'autorisation de stationnement temporaire du côté ouest de la rue Saint-Venant, côté du lac, à partir du prolongement de la rue Madeleine jusqu'à l'entrée de la plage Major et ce, pour les dates suivantes :

❖ 12 et 13 juillet, pour la tenue de la course « Classique Franke-Volvo » ;

QUE cette mesure extraordinaire est accordée exclusivement pour les dates indiquées à la présente et que les Services techniques prêtent à l'école de voile, les équipements de signalisation nécessaires à la réalisation de la présente autorisation.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2008-07-424

Protocole d'entente pour exercice d'incendie – 7155, chemin Gascon

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a reçu une offre de la part du propriétaire de l'immeuble situé au 7155, chemin Gascon d'utiliser le bâtiment pour une pratique d'incendie pour les pompiers ;

ATTENDU QUE

ce type d'exercice n'est pas souvent possible et que c'est un outil formateur très efficace;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, accepte l'offre de monsieur Pietro Santoro et madame Angela d'Alfonso, propriétaires de l'immeuble situé au 7155, chemin Gascon, portant le matricule numéro 4397-36-8894, d'utiliser ce bâtiment pour des exercices d'incendie.

QUE le conseil municipal accepte le protocole d'entente intervenu avec monsieur Santoro et madame d'Alfonso, en date du 26 juin 2008 et entérine la signature du directeur du Service de Sécurité incendie.

ADOPTÉE

2008-07-425

Association des pompiers de Sainte-Agathe-des-Monts – Autorisation événement « Compétition régionale de pompiers »

ATTENDU QUE

l'association des pompiers de Sainte-Agathe-des-Monts organise, le samedi 23 août 2008 une compétition régionale de pompiers

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts permette à l'association des pompiers de Sainte-Agathe-des-Monts de :

- tenir l'activité « Compétition régionale de pompiers», le samedi 23 août 2008, de 8 h à 19 h ;
- emprunter quelques articles de la Ville (*barricades, poubelles, tables à pique-nique et estrades*) et les véhicules du service incendie pour permettre la tenue de cet événement ;
- fermer le tronçon de la rue Hôtel de Ville qui relie les rues Larocque et Principale afin d'y exposer des camions de pompiers et faciliter leur départ précipité advenant une urgence ;
- utiliser le panneau électronique situé à l'entrée de la ville pour faire la promotion de cet événement.

ADOPTÉE

PLANIFICATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

2008-07-426

Rapport d'activité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de juin 2008

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du rapport d'activité pour le mois de juin 2008.

ADOPTÉE

2008-07-427

Dépôt du procès-verbal du CCU – Réunion du 26 juin 2008

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme pour sa réunion du 26 juin 2008.

ADOPTÉE

2008-07-428

Dérogation mineure au 2000, impasse des Pignons-Rouges sur le lot 123-13 du rang 4 du canton de Beresford

1. **Requérant** : Marco Huard, propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot 123-13 du rang 4 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
 - permettre l'érection de murs de soutènement d'une hauteur variant entre 0,75 et 2,64 mètres alors que l'article 6.5.2 du règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements prévoient une hauteur maximale de 0,75 mètre.

Le tout tel que montré au plan au certificat de localisation préparé par l'arpenteur géomètre Lucien Corbeil portant la minute 7360 en date du 12 mai 2008.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.
6. **Résolution**

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- l'érection de murs de soutènement d'une hauteur variant entre 0,75 et 2,64 mètres.

Le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2008-07-429

Dérogation mineure au 155, boulevard Norbert-Morin sur le lot 12A-501 et une partie du lot 12A du rang 4 du canton de Beresford

1. **Requérant** : Érik Gaudet, représentant dûment mandaté par 177254 Canada inc., propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot 12A-501 et une partie du lot 12A

du rang 4 du canton de Beresford

3. Nature et effets : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :

- réduction de la bande tampon exigée le long de la limite de propriété latérale gauche à 1,50 mètre alors que l'article 11.3.2 du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient une profondeur minimale de 10 mètres ;
- diminution de la bande d'aménagement paysager le long de l'emprise de la route 117 à 0 mètre alors que l'article 11.1.4 2) du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient une profondeur minimale de 2.5 mètres ;
- diminution de la distance minimale d'un espace de stationnement par rapport à une limite de propriété latérale à 1,29 mètre alors que l'article 12.1.9 8) du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient une distance minimale de 1,5 mètre ;
- diminution de la distance minimale d'une bordure de stationnement pour la mise en démonstration d'automobiles par rapport à une limite de propriété latérale à 0 mètre alors que l'article 12.1.9 6) du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient une distance minimale de 1 mètre ;
- diminution de la distance minimale d'un espace de mise en démonstration d'automobiles par rapport à une limite de propriété latérale à 1 mètre alors que l'article 10.3.4 3) du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient une distance minimale de 1,5 mètre ;
- diminution du nombre de cases de stationnement à 17 cases alors que l'article 12.1.2 2) du règlement de zonage 2002-U23 et ses amendements prévoient qu'un nombre minimal de 20 cases de stationnement doit être aménagé ;

Le tout que montré au plan projet d'implantation de Jean Godon portant la minute 15961 en date du 13 février 2008, le plan de l'agrandissement préparé par l'architecte Richard Côté portant le numéro de projet 0786 en date du 2 mai 2008 révisé le 17 juin 2008, le plan d'aménagement paysager préparé par l'architecte Richard Côté portant le numéro de projet 0786 en date du 2 mai 2008 révisé le 16 juin 2008 et le plan «concept de drainage proposé» préparé par l'ingénieur Gilles Taché numéro 88808-01 en date du 14 mars 2008 révisé le 18 juin 2008.

4. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

5. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- réduction de la bande tampon exigée le long de la limite de propriété latérale gauche à 1,50 mètre ;
- diminution de la bande d'aménagement paysagers le long de l'emprise de la route 117 à 0 mètre ;
- diminution de la distance minimale d'un espace de stationnement par rapport à une limite de propriété latérale à 1,29 mètre ;
- diminution de la distance minimale d'une bordure de stationnement pour la mise en démonstration d'automobiles par rapport à une limite de propriété latérale à 0 mètre ;

- diminution de la distance minimale d'un espace de mise en démonstration d'automobiles par rapport à une limite de propriété latérale à 1 mètre ;
- diminution du nombre de cases de stationnement à 17 cases.

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée à la condition suivante :

- le propriétaire doit obtenir l'autorisation du ministère des transports du Québec avant la réalisation des travaux en bordure du boulevard Norbert-Morin.

ADOPTÉE

2008-07-430

Dérogation mineure sur le lot projeté 9-366 du rang 3 du canton de Beresford sur les lots existants 9-107 et une partie du lot 9-108 du rang 3 du canton de Beresford

1. **Requérant** : Hugo Lacasse, propriétaire de l'immeuble.
2. **Désignation de la propriété concernée** : les lots existants 9-107 et une partie du lot 9-108 du rang 3 du canton de Beresford.
3. **Nature et effets** : la dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
 - la diminution de la profondeur du lot projeté 9-366 du rang 3 du canton de Beresford à 28,04 mètres alors que l'article 17.3.2 2) 2^{ème} point du règlement de zonage 2002-U24 et ses amendements prévoit une profondeur minimale de 45 mètres.

Le tout tel que montré au plan de lotissement préparé par Jean Godon portant la minute 16 159 en date du 29 avril 2008.

4. **Recommandation du CCU** : le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la diminution de la profondeur du lot projeté 9-366 du rang 3 du canton de Beresford à 28,04 mètres

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2008-07-431

Dérogation mineure au 7060, chemin du Lac-Azur sur les lots 36-1, 36-2 et 37-1, 37-2 et une partie du lot 37 du rang 1 du canton de Beresford. (modification)

1. **Requérant** : Andrée Lecompte propriétaire de l'immeuble.
2. **Désignation de la propriété concernée** : les lots 36-1, 36-2 et 37-1, 37-2 et une partie du lot 37 du rang 1 du canton de Beresford.
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :

- un empiètement dans la marge latérale droite à 2,36 mètres alors que l'article 7.6.5 du règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements prévoit 5 mètres ;
- une augmentation du pourcentage de l'espace bâti terrain à 9 % alors que l'article 7.6.8 du règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements prévoit 6 %.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 15 899 du 18 janvier 2008.

4. **Recommandation du CCU** : le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.
6. **Résolution**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- un empiètement dans la marge latérale droite à 2,36 mètres ;
- une augmentation du pourcentage de l'espace bâti terrain à 9 % ;

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2008-07-432

Dérogation mineure sur lots projetés 17A-1, 17A-2 et 17B-2 sur les parties de lots existants 17A et 17B du rang 5 du canton de Beresford

1. **Requérant** : Gilles Gaudet, représentant dûment mandaté par le propriétaire Les Placements Jean-Guy Décarie.
2. **Désignation de la propriété concernée** : sur les parties de lots 17A et 17B du rang 5 du canton de Beresford.
3. **Nature et effets** : la dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
 - la largeur des nouveaux lots proposés 17A-1 et 17B-2 est de 100,80 mètres et de 96 mètres pour le lot 17A-2 du rang 5 du canton de Beresford, alors que l'article 10.3.1 du règlement de lotissement numéro 90-13 et ses amendements prévoit une largeur minimum de 150 mètres pour un terrain adjacent aux corridors routiers de la route 117 situé au-delà de l'échangeur 89.

Le tout tel que montré au plan de cadastre de l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 12139 en date du 25 juin 2008.

4. **Recommandation du CCU** : le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.
6. **Résolution**

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la largeur des nouveaux lots proposés 17A-1 et 17B-2 est de 100,80 mètres et de 96 mètres pour le lot 17A-2 du rang 5 du canton de Beresford ;

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

Point retiré

Autorisation

Ce point est retiré

2008-07-433

Constat d'infraction - Abattage d'arbres sans permis – 690 rue Beaulne – matricule 4500-19-2821 - Secteur Centre

ATTENDU QUE

des arbres ont été coupés dans la cour avant sans permis ;

ATTENDU QU'

au moins une rencontre a eu lieu avec le propriétaire l'informant de la non conformité des travaux réalisés ;

ATTENDU QUE

l'inspecteur a procédé à l'arrêt des travaux sur le site ;

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a réalisé aucuns travaux correctifs à ce jour ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction au propriétaire de l'immeuble situé au 690 rue Beaulne portant le numéro matricule 4500-19-2821 pour effectuer les travaux nécessaires, afin de se conformer au règlement d'urbanisme et de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements, concernant la coupe sans permis.

ADOPTÉE

2008-07-434

Constat d'infraction - Abattage d'arbres sans permis – 116 Chemin du Mont-Catherine – matricule 4601-46-3341 - Secteur Centre

ATTENDU QUE

des arbres ont été coupés dans la cour avant sans permis ;

ATTENDU QU'

au moins une rencontre a eu lieu avec le propriétaire l'informant de la non conformité des travaux réalisés ;

ATTENDU QUE

l'inspecteur a procédé à l'arrêt des travaux sur le site ;

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a réalisé aucuns travaux correctifs à ce jour ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale ;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction au propriétaire de l'immeuble situé au 116 Chemin du Mont-Catherine portant le numéro matricule 4601-46-3341 pour effectuer les travaux nécessaires, afin de se conformer au règlement d'urbanisme et de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements, concernant la coupe sans permis.

ADOPTÉE

2008-07-435

Constat d'infraction - Abattage d'arbres sans permis – 1207 Mon-Nor – matricule 4001-33-9417 - Secteur Centre

ATTENDU QUE

des arbres ont été coupés dans la cour avant sans permis ;

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a réalisé aucuns travaux correctifs à ce jour ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction au propriétaire de l'immeuble situé au 1207 Mon-Nor portant le numéro de matricule 4001-33-9417 pour effectuer les travaux nécessaires, afin de se conformer au règlement d'urbanisme et de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements, concernant la coupe sans permis.

ADOPTÉE

2008-07-436

Constat d'infraction - Abattage d'arbres sans permis – 237 avenue Bélisle – matricule: 4400-54-7258 - Secteur Centre

ATTENDU QUE

des arbres ont été coupés dans la cour arrière sans permis ;

ATTENDU QUE

des appels téléphoniques et une inspection ont été effectués pour informer le propriétaire de la non conformité des travaux réalisés ;

ATTENDU QUE

l'inspecteur a procédé à l'arrêt des travaux sur le site ;

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a réalisé aucuns travaux correctifs à ce jour ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction au propriétaire de l'immeuble situé au 237 avenue Bélisle portant le numéro de matricule 4400-54-7258 pour effectuer les travaux nécessaires, afin de se conformer au règlement d'urbanisme et de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements, concernant la coupe sans permis.

ADOPTÉE

2008-07-437

PIA au 2000, impasse des Pignons-Rouges – Implantation en montagne - Aménagements extérieurs et rénovation du bâtiment principal - Secteur nord

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002– implantation en montagne qui consiste à l'érection de murs de soutènement dans les cours avant et latérales d'une hauteur variant de 0,75 mètre à 2,62 mètres de style de blocs "geo-celtik 135" de Permacon avec des aménagements paysagés entre les paliers. Le bâtiment principal sera également rénové pour qu'il s'agence d'avantage avec les aménagements extérieurs en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- que la plantation entre les plateaux des murs soit effectuée ;
- que des vignes permettant de cacher les murs soient plantés sur les deux paliers principaux.

Le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Lucien Corbeil, portant la minute 7360 en date du 12 mai 2008, au plan préparé par l'architecte Jean-François Parent portant le numéro de dossier 08-018 en date du 10 juin 2008 et au plan de plantation portant le titre «projet résidence Huard» préparé par l'architecte paysagiste Robert Trépanier en date du mois de juin 2008.

Cette demande est déposée par Marco Huard , propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 123-13 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2008-07-438

PIA au pour les lots projetés numéro 9-366 et 9-367 du rang 3 du canton de Beresford – Implantation en montagne - Lotissement - Secteur centre

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA. 002 - Implantation en montagne - qui consiste en la resubdivision des lots 9-107, 9-108 et 9-109 ,du rang 3, du canton Beresford

en droits acquis pour créer les lots 9-366 et 9-367 du rang 3 du canton Beresford.

Le tout tel que montré à la demande de lotissement préparé par Jean Godon portant la minute 16159 en date du 29 avril 2008.

Cette demande est déposée par Hugo Lacasse, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots projetés 9-366 et 9-367 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2008-07-439

PIA au 12, rue Bernard – Implantation en montagne – Nouvelle construction – Secteur Centre

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 002 – Implantation en montagne, les travaux consistent en la construction d'une habitation unifamiliale avec un logement au sous-sol, l'aménagement de l'entrée charretière, le nivellement et l'aménagement du site.

Le tout tel que montré au plan d'implantation préparé par Jean Godon portant la minute 16222 en date du 14 mai 2008 et au plan de construction préparé par Anick Daoust en date du 11 juin 2008.

Cette demande est déposée par Hugo Lacasse, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots existant 9-109 et une partie du lot 9-108, du rang 3, du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2008-07-440

PIA au 155, boulevard Norbert-Morin – Travaux le long de la route 117 – Agrandissement et aménagement extérieur pour le commerce Subaru – Secteur Centre-Sud

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 007 - Route 117 qui consiste à l'agrandissement et la rénovation du bâtiment principal ainsi qu'au réaménagement du site desservant le concessionnaire automobile Subaru dans la zone Ca-216, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- le dépôt d'une garantie financière de 5 000,00\$;
- l'aménagement de boîtes à fleurs à la base de l'enseigne sur poteau ;
- que l'ensemble des travaux d'aménagements extérieurs et d'agrandissement du bâtiment principal soient effectués avant le 30 juin 2009.

Le tout que montré au plan projet d'implantation de Jean Godon portant la minute 15961 en date du 13 février 2008, le plan de l'agrandissement préparé par l'architecte Richard Côté portant le numéro de projet 0786 en date du 2 mai 2008 révisé le 17 juin 2008, le plan d'aménagement paysager préparé par l'architecte Richard Côté portant le numéro de projet 0786 en date du 2 mai 2008 révisé le 16 juin 2008 et le plan «concept de drainage

proposé» préparé par l'ingénieur Gilles Taché numéro 88808-01 en date du 14 mars 2008 révisé le 18 juin 2008.

Cette demande est déposée par Érik Gaudet, représentant dûment mandaté par la compagnie 177254 Canada inc. propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 12A-501 et une partie du lot 12A du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2008-07-441

PIA sur les lots projetés 17A-1, 17A-2 et 17B-2 et sur les parties de lots existants 17A et 17B du rang 5 du canton de Beresford - Lotissement majeur - Lotissement – Secteur Nord

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA Lotissement majeur – Secteur Nord qui consiste à la création des nouveaux lots 17A-1, 17A-2 et 17B-2 du rang 5 du canton de Beresford. Ce projet de lotissement majeur sera projeté sur les parties de lots existantes 17A et 17B du rang 5 du canton de Beresford.

Le tout tel que montré au plan de subdivision préparé par Peter Rado portant la minute 12139 en date du 25 juin 2008.

Cette demande est déposée par Gilles Gaudet, représentant dûment mandaté par la compagnie Les placements Jean-Guy Décarie Ltée. propriétaire de l'immeuble sur les parties de lots existantes 17A et 17B du rang 5 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

2008-07-442

Invitation à soumissionner pour la révision des plans et règlements d'urbanisme en vigueur - Formation du comité de sélection

ATTENDU QU'

Il y a lieu de voir à la révision des plans et règlements d'urbanisme en vigueur ;

ATTENDU

les règles en matières d'appels d'offres professionnelles ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a invité les firmes suivantes à soumissionner sur la révision de ses plans et règlements en vigueur, à partir du document d'appel d'offres préparé par Anne Barrette, directrice du Service de la Planification du territoire, portant le numéro UR2008-001 :

- GGBB (*Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, urbanistes-conseils*),
- APUR (*Agence de Planification Urbaine et Régionale, urbanistes-conseils*)

QUE le conseil municipal entérine le comité de sélection des soumissions, formé de messieurs Denis Savard, directeur général, Benoit Fugère, greffier et madame Anne Barrette, directrice du Service de la Planification du territoire.

ADOPTÉE

2008-07-443

Adjudication appel d'offres UR2008-001 – Révision des plans et règlements d'urbanisme en vigueur

ATTENDU QUE

la Ville a reçu 2 soumissions en réponse à son appel d'offres ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du comité de sélection formé précédemment:

- accorde un contrat de 75 000, taxes en sus, à la firme « GGBB (*Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, urbanistes-conseils*)», pour effectuer la révision du plan et la refonte des règlements d'urbanisme en vigueur, conformément à leur soumission suite à l'appel d'offres numéro UR2008-001 ;
- approuve un montant de 25 000 \$, à même le surplus libre, qui sera transféré au poste de grand-livre du Service de la Planification du Territoire numéro 02-615-00-418, pour l'affecter au paiement des honoraires professionnels de « GGBB (*Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, urbanistes-conseils*)»,
- autorise le trésorier à effectuer une dépense, au montant de 75 000\$, taxes en sus, répartie sur 2 ans, qui sera imputée au poste budgétaire numéro 02-615-00-418, en vertu du bon de commande UR*379, pour l'année 2008 et le solde de la dépense sera imputé à l'exercice budgétaire 2009.

ADOPTÉE

Point reporté

Autorisation de signature du protocole d'entente avec la compagnie 3101-3022 Québec inc. – Ultra Sport inc – Aménagement de l'aire tampon de l'autoroute 15 - Secteur Nord

Ce point est reporté

Point reporté

Dérogation mineure au 1300, Impasse de la Tourbière - Entreposage en cour avant, hauteur et genre de clôture pour la surface d'entreposage - Secteur Nord – Prise en délibéré le 17 juin 2008

Ce point est reporté

2008-07-444

Dérogation mineure au 31, rue Albert - Agrandissement du bâtiment principal pour un usage dérogatoire dans les cours et marges avant à l'angle des rues Albert et Saint-Henri-Ouest - Secteur Centre – Prise en délibéré le 17 juin 2008

ATTENDU QUE

le propriétaire de l'immeuble sis au 31, rue Albert, sur une partie du lot 13A du rang 4 du canton de Beresford, avait déposé une demande de dérogation mineure concernant l'agrandissement du bâtiment principal pour un usage dérogatoire dans les cours et marges avant à l'angle des rues Albert et Saint-Henri-Ouest.

ATTENDU QUE

lors de l'assemblée publique de consultation pour cette demande, tenue le 17 juin 2008, le conseil a entendu les objections exposées par les citoyens

présents lors de la séance et a pris ce sujet en délibéré ;

ATTENDU QUE

l'agrandissement du bâtiment principal et l'aménagement paysager projeté constitue une amélioration considérable de l'immeuble ;

Il est proposé par Kathleen S. Labelle, conseillère

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme pour la demande de dérogation mineure concernant:

- la diminution de la marge avant à 4,85 mètres.
- l'agrandissement d'une construction occupée par un usage dérogatoire.
- l'augmentation du rapport espace bâti et terrain de 44,5%.
- la réduction du nombre de case de stationnement à 0.
- l'empiètement de 4,26 mètres de la marquise dans la marge avant donnant sur la rue Saint-Henri Ouest.

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-Monts accepte la demande, en autant que les conditions suivantes soient respectées:

- que le paiement pour les cases de stationnement non aménagées soit effectué ;
- qu'un plan d'aménagement paysager le long de la rue Saint-Henri soit déposé et réalisé ;
- qu'aucun arbre ne soit abattu pour la réalisation des travaux ;
- qu'aucun usage ne soit effectué dans l'entre-toit de l'agrandissement projeté.

ADOPTÉE

2008-07-445

Mandat aux avocats « Dunton Rainville » - 116 et 120 chemin du Tour-du-Lac

ATTENDU QUE

suite à une inspection en date du 10 juillet 2008 des immeubles situés au 116 et 120, chemin du Tour-du-Lac à Sainte-Agathe-des-Monts, il fut constaté que l'immeuble du 116 chemin Tour-du-Lac avait été incendié, était lourdement endommagé et menaçait de s'effondrer, et que celui du 120 était inoccupé et non barricadé, les deux immeubles constituant donc une menace pour la population;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts mandate la firme d'avocats « Dunton, Rainville, S.E.N.C.R.L. » :

- afin de signifier à l'ancien propriétaire des immeubles et à l'adjudicataire desdits immeubles, suite à une vente pour taxes, une mise en demeure leur enjoignant de procéder :
 - à la démolition du bâtiment du 116, chemin Tour-du-Lac, et
 - à l'installation de barricades sur celui du 120, chemin Tour-du-Lac,

et

- afin d'intenter les procédures judiciaires qui s'imposent à défaut de travaux correctifs suite à l'envoi desdites mises en demeure.

ADOPTÉE

Avis de motion

Règlement d'emprunt numéro 2008-EM-156 décrétant un emprunt de 36 000 \$ et une dépense de 48 000 \$ pour payer les travaux, les honoraires professionnels, les frais incidents et autres travaux connexes pour le pavage et le rechargement granulaire des rues des Iris et des Chrysanthèmes

Je, Jean-Léo Legault, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement d'emprunt numéro 2008-EM-156 décrétant un emprunt de 36 000 \$ et une dépense de 48 000 \$ pour payer les travaux, les honoraires professionnels, les frais incidents et autres travaux connexes pour le pavage et le rechargement granulaire des rues des Iris et des Chrysanthèmes.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2008-EM-156, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

2008-07-446

Règlement numéro 2007-M-138 relatif à la régénération des rives et visant à combattre l'eutrophisation des lacs et cours d'eau et ses amendements – Modification de l'annexe B

ATTENDU QUE

l'article 8 du règlement numéro 2007-M-138 amendé prévoit que l'annexe B énumérant les arbres, arbustes et plantes herbacées qui doivent être utilisés pour la revégétalisation des rives peut être modifiée par résolution;

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend élargir le choix des espèces d'arbres, arbustes et plantes herbacées pouvant permettre la régénération des bandes riveraines tout en respectant l'exigence d'utiliser des essences rustiques et indigènes;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des membres du conseil:

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts modifie l'annexe B du règlement numéro 2007-M-138 relatif à la régénération des rives et visant à combattre l'eutrophisation des lacs et cours d'eau et ses amendements en la remplaçant par l'annexe B, telle que présentée.

ADOPTÉE

2008-07-447

Adjudication appel d'offres TP-2008-023 – Travaux de pavage des rues des Iris et des Chrysanthèmes

ATTENDU QUE

la Ville a reçu 7 soumissions en réponse à son appel d'offres TP-2008-023 pour des travaux de pavage rues des Iris et des Chrysanthèmes;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des Services techniques et conditionnellement à l'approbation à venir, par la Ministre des Affaires

Procès verbal de la séance régulière du 15 juillet 2008
Page 30 sur 33

Municipales et des Régions, du règlement d'emprunt numéro 2008-EM-156, prévu à cette fin:

- décrète des travaux de pavage rues des Iris et des Chrysanthèmes, pour une somme de 37 103,20 \$, taxes en sus;
- accorde un contrat à la compagnie « Asphalte Desjardins Inc. », pour un montant de 37 103,20\$, taxes en sus, pour effectuer des travaux de pavage des rues « des Iris » et « des Chrysanthèmes », conformément à leur soumission suite à l'appel d'offres numéro TP-2008-023, en date du 11 juillet 2008;
- autorise le trésorier à effectuer ces dépenses, qui seront imputées audit règlement d'emprunt numéro 2008-EM-156, selon le bon de commande TP-PAV*023.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR.

2008-07-448

Levée de la séance

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Le maire, Laurent Paquette

Le greffier, Benoit Fugère

INDEX DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LE 15 JUILLET 2008

2008-06-390	Adoption de l'ordre du jour
2008-06-391	Approbation des procès-verbaux de la séance régulière du 17 juin et de la séance spéciale du 8 juillet 2008
2008-06-392	Air-Écolo inc. – Subvention – Annulation de la résolution numéro 2008-05-240
2008-06-393	Poursuite judiciaire – Buanderie Éco-L'eau – Règlement hors-cour – Modification de la résolution numéro 2008-05-237
2008-06-394	Protocole d'entente no 15-0677 - Ministère des Transports du Québec - Gestion des ponts sur le réseau routier municipal
2008-06-395	Entente de bassin versant avec la firme Abrinord
2008-06-396	Comptes payés – juin 2008
2008-06-397	Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits – Fonds administration
2008-06-398	Dépôt du rapport budgétaire
2008-06-399	Acquisition de matériel informatique - Ordinateurs de type PC – Fonds de roulement
2008-06-400	Contrôle des barrières automatisées de l'usine de traitement des eaux - Fonds de roulement – Modification de la résolution numéro 2008-04-186
2008-06-401	Appropriation de surplus affectés pour les causes juridiques antérieures au regroupement – Secteur Nord
2008-06-402	Appropriation de surplus - Gestion documentaire – Archivage des plans
2008-06-403	Évaluation structurale du chalet du parc Guy-Piché - Fonds de parc du secteur Nord
2008-06-404	Financement émission d'emprunt par billets– Concordance des termes de remboursement
2008-06-405	Refinancement émission d'emprunt – Octroi de soumission

2008-06-406	Appropriation du surplus
2008-06-407	Règlement numéro 2008-12-2 modifiant le règlement numéro 2002-12 et ses amendements, décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de tout réseau public et / ou privé approvisionnés par l'aqueduc municipal
2008-06-408	Adoption du règlement numéro 2008-U23-35 le règlement de zonage numéro 2002-U23 (secteur Centre et Sud) – assouplissements
2008-06-409	Adoption du règlement numéro 2008-U24-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-U24 (secteurs Centre et Sud) – compensation pour fin de parc
2008-06-410	Adoption du règlement numéro 2008-90-11-8 modifiant le règlement de régie interne et relatif à l'article 116 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme numéro 90-11 (secteur Nord) – terminologie
2008-06-411	Adoption du règlement numéro 2008-90-12-8 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 (secteur Nord) – assouplissements
2008-06-412	Adoption du règlement numéro 2008-90-13-4 modifiant le règlement de lotissement numéro 90-13 (secteur Nord) – compensation pour fin de parc
2008-06-413	Adoption du projet de règlement numéro 2008-U23-36 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 (secteur Centre et Sud) - affichage
2008-06-414	Adoption du projet de règlement numéro 2008-U23-37 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 (secteur Centre et Sud) – Zone Cm-228
2008-06-415	Adoption du projet de règlement numéro 2008-U23-38 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 (secteur Centre et Sud) – In-816
2008-06-416	Acceptation de la démission d'un contremaître aux travaux publics
2008-06-417	Décompte progressif n° 4-final – Fourniture et installation de sept groupes électrogènes
Point reporté	Gestion des barrages publics non essentiels à la mission de l'état – Maintien des barrages sur le territoire de Sainte-Agathe-des-Monts
2008-06-418	Adjudication appel d'offres TP-2008-026 – Travaux de démolition de l'ancien garage à l'intersection Saint-Vincent et Saint-Henri
2008-06-419	Paiement du décompte progressif no 1 et final pour la réfection d'entrée de service rue Saint-Venant
2008-06-420	Proclamation des journées de la culture
2008-06-421	Service des loisirs - Embauche du personnel saisonnier
2008-06-422	Projet Forum jeunesse
2008-06-423	École de voile – Activité 2008 – Fermeture d'une portion de la rue Saint-Venant
2008-06-424	Protocole d'entente pour exercice d'incendie – 7155, chemin Gascon
2008-06-425	Association des pompiers de Sainte-Agathe-des-Monts – Autorisation événement « Compétition régionale de pompiers »
2008-06-426	Rapport d'activité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de juin 2008
2008-06-427	Dépôt du procès-verbal du CCU – Réunion du 26 juin 2008
2008-06-428	Dérogation mineure au 2000, impasse des Pignons-Rouges sur le lot 123-13 du rang 4 du canton de Beresford
2008-06-429	Dérogation mineure au 155, boulevard Norbert-Morin sur le lot 12A-501 et une partie du lot 12A du rang 4 du canton de Beresford
2008-06-430	Dérogation mineure sur le lot projeté 9-366 du rang 3 du canton de Beresford sur les lots existants 9-107 et une partie du lot 9-108 du rang 3 du canton de Beresford
2008-06-431	Dérogation mineure au 7060, chemin du Lac-Azur sur les lots 36-1, 36-2 et 37-1, 37-2 et une partie du lot 37 du rang 1 du canton de Beresford. (modification)
2008-06-432	Dérogation mineure sur lots projetés 17A-1, 17A-2 et 17B-2 sur les parties de lots existants 17A et 17B du rang 5 du canton de Beresford
Point reporté	Autorisation
2008-06-433	Constat d'infraction - Abattage d'arbres sans permis – 690 rue Beaulne – matricule 4500-19-2821 - Secteur Centre

2008-06-434	Constat d'infraction - Abattage d'arbres sans permis – 116 Chemin du Mont-Catherine – matricule 4601-46-3341 - Secteur Centre
2008-06-435	Constat d'infraction - Abattage d'arbres sans permis – 1207 Mon-Nor – matricule 4001-33-9417 - Secteur Centre
2008-06-436	Constat d'infraction - Abattage d'arbres sans permis – 237 avenue Bélisle – matricule: 4400-54-7258 - Secteur Centre
2008-06-437	PIA au 2000, impasse des Pignons-Rouges – Implantation en montagne - Aménagements extérieurs et rénovation du bâtiment principal - Secteur nord
2008-06-438	PIA au pour les lots projetés numéro 9-366 et 9-367 du rang 3 du canton de Beresford – Implantation en montagne - Lotissement - Secteur centre
2008-06-439	PIA au 12, rue Bernard – Implantation en montagne – Nouvelle construction – Secteur Centre
2008-06-440	PIA au 155, boulevard Norbert-Morin – Travaux le long de la route 117 – Agrandissement et aménagement extérieur pour le commerce Subaru – Secteur Centre-Sud
2008-06-441	PIA sur les lots projetés 17A-1, 17A-2 et 17B-2 et sur les parties de lots existants 17A et 17B du rang 5 du canton de Beresford - Lotissement majeur - Lotissement – Secteur Nord
2008-06-442	Invitation à soumissionner pour la révision des plans et règlements d'urbanisme en vigueur - Formation du comité de sélection
2008-06-443	Adjudication appel d'offres UR2008-001 – Révision des plans et règlements d'urbanisme en vigueur
Point reporté	Autorisation de signature du protocole d'entente avec la compagnie 3101-3022 Québec inc. – Ultra Sport inc – Aménagement de l'aire tampon de l'autoroute 15 - Secteur Nord
Point reporté	Dérogation mineure au 1300, Impasse de la Tourbière - Entreposage en cour avant, hauteur et genre de clôture pour la surface d'entreposage - Secteur Nord – Prise en délibéré le 17 juin 2008
2008-06-444	Dérogation mineure au 31, rue Albert - Agrandissement du bâtiment principal pour un usage dérogatoire dans les cours et marges avant à l'angle des rues Albert et Saint-Henri-Ouest - Secteur Centre – Prise en délibéré le 17 juin 2008
2008-06-445	Mandat aux avocats « Dunton Rainville » - 116 et 120 chemin du Tour-du-Lac
Avis de motion	Règlement d'emprunt numéro 2008-EM-156 décrétant un emprunt de 36 000 \$ et une dépense de 48 000 \$ pour payer les travaux, les honoraires professionnels, les frais incidents et autres travaux connexes pour le pavage et le rechargement granulaire des rues des Iris et des Chrysanthèmes
2008-06-446	Règlement numéro 2007-M-138 relatif à la régénération des rives et visant à combattre l'eutrophisation des lacs et cours d'eau et ses amendements – Modification de l'annexe B
2008-06-447	Adjudication appel d'offres TP-2008-023 – Travaux de pavage des rues des Iris et des Chrysanthèmes
2008-06-448	Levée de la séance